

Fides et Ratio w kulturze i sztuce

Ks. prof. dr hab. Piotr Mazurkiewicz
Instytut Politologii
Wydział Społeczno-Ekonomiczny
Uniwersytet Kardynała Stefana Wyszyńskiego
w Warszawie

L'esprit libre dans un monde assujetti

Wolny człowiek w zniewolonym świecie

A free man in a enslaved World

<https://doi.org/10.34766/fetr.v4i40.196>

Abstract: Le texte fait référence à l'enseignement de Jean-Paul II sur la liberté et la conscience, contenu dans l'encyclique *Veritatis splendor*. Il est confronté aux vues de John Henry Newman et Josef Ratzinger. La principale question concerne la possibilité / l'impossibilité pour l'homme de reconnaître ses propres lacunes en ce qui concerne les normes morales fondamentales. Est-il possible pour un croyant d'être si moralement perdu que qu'être objectivement dans un état de péché grave, subjectivement il le considère comme un devoir moral?

Mots clés: Jean-Paul II, J.H. Newman, J. Ratzinger, conscience, paradoxe de la liberté, devoir de péché, fausse miséricorde

Abstrakt: Tekst odnosi się do nauczania Jana Pawła II na temat wolności i sumienia, zawartego w encyklice *Veritatis splendor*. Skonfrontowane jest ono ze stanowiskiem John Henry Newmana i Josefa Ratzingera. Zasadnicze pytanie dotyczy możliwości/niemożności rozpoznania przez człowieka własnych uchybień odnośnie podstawowych norm moralnych. Czy możliwe jest, aby osoba wierząca była tak bardzo moralnie zagubiona, że trwanie w stanie grzechu ciężkiego obiektywnie oceniając, uznaje subiektywnie za swój obowiązek moralny?

Słowa kluczowe: Jan Paweł II, J.H. Newman, J. Ratzinger, sumienie, paradoks wolności, obowiązek grzechu, fałszywe miłosierdzie

Abstract: The text refers to John Paul II's teaching on freedom and conscience, expounded in the encyclical *Veritatis splendor*. It is confronted with the views held by John Henry Newman and Josef Ratzinger. The main question concerns the man's possibility/impossibility of recognition of his own deficiencies regarding basic moral norms. Is it possible for a believer to be so morally lost that living objectively in a state of grave sin, he subjectively recognizes the continuation of this situation as a moral duty?

Key words: John Paul II, J.H. Newman, J. Ratzinger, conscience, paradox of freedom, the duty to sin, false mercy

„Les problèmes humains qui sont les plus débattus et diversement résolus par la réflexion morale contemporaine se rattachent tous, bien que de manière différente, à un problème crucial ; celui de *la liberté de l'homme*” (Jean-Paul II, *Veritatis splendor*, 31).

Saint Jean-Paul II appartient au groupe des plus grands papes du deuxième millénaire. Dans son discours adressé à la curie romaine à Noël 2005, Benoît XVI (2005) parlait de la très grande quantité de textes laissés par le pape, d'innombrables kilomètres effectués et de la souffrance et du silence qui ont marqué la fin de sa vie.

Il provenait „d'un pays lointain” non pas au sens géographique ou culturel, mais politique. Du pays assujéti qui à l'époque se trouvait „derrière le rideau de fer”. Dès le début de son pontificat il exprimait une profonde conviction que la situation du partage de l'Europe n'est pas naturelle et que tous les peuples du continent ont plein droit à participer aux processus d'intégration qui s'y effectuent (Jean-Paul II, 1985). Ce message était accueilli avec réserve, car régnait la conviction que – comme il l'a décrit plus tard dans *Centesimus annus* – l'ordre de Yalta, établi à l'issue de la deuxième guerre mondiale, ne pouvait être ébranlé que comme effet d'une autre guerre (cf. CA, 23). Personne ne prenait en considération „l'arme de destruction massive” dont disposait le pape, et notamment de la possibilité de se référer à la conscience de l'homme indépendamment duquel côté du front cette conscience se trouvait. „Je m'adresse à votre conscience, Général – écrivait-il après l'introduction de l'état de siège en Pologne par Wojciech Jaruzelski - aux consciences de tous ces hommes desquels dépend en ce moment la décision” (Jean-Paul II, 1985, s. 549). Les consciences, lorsqu'elles se sont rassemblées dans un nombre approprié, se sont avérées plus fortes que l'asservissement – écrivait George Weigel (2002, p. 766)¹.

1. Le citoyen libre dans un État libre

En appelant Jean-Paul II pape de la liberté, nous pensons principalement au rôle qu'il a joué dans le processus de la libération des nations, surtout des nations de l'Europe centrale et orientale, du joug de l'asservissement communiste. Bien qu'il fût convaincu que la liberté de l'homme se réalise aussi dans les conditions d'assujétissement extérieur – *vide*: saint

¹ En analysant les raisons de la chute du système communiste, Jean-Paul II dit que ce système « s'est trouvé dépassé par l'action non violente d'hommes qui, alors qu'ils avaient toujours refusé de céder au pouvoir de la force, ont su trouver dans chaque cas la manière efficace de rendre témoignage à la vérité » (CA, 23). Le travail des consciences de ces hommes, rassemblés dans le syndicat « Solidarność », indépendant des communistes, comptant au moment de l'introduction de l'état de siège près de 10 mln de membres, « a désarmé l'adversaire, car la violence a toujours besoin de se légitimer par le mensonge, de se donner l'air, même si c'est faux, de défendre un droit ou de répondre à la menace d'autrui » (cf. *ibidem*).

Maximilien Kolbe – il estimait toutefois que les conditions normales et les plus favorables pour que l’homme puisse profiter de la liberté étaient dans un État indépendant. Il s’agit, en bref, d’un homme libre dans un État libre. Au siège de l’UNESCO, en 1980, il parlait du rôle de la culture en tant que garant de la liberté nationale, tandis qu’au siège de l’ONU, en 1995, il proposait une sorte de charte des droits des nations (Jean-Paul II, 1995). Certains de ces droits se réfèrent à la souveraineté au sens extérieur (p.ex. le droit de la nation d’exister), d’autres – à la souveraineté spirituelle qui constitue, dirait-on, „la dimension intérieure” de l’indépendance de la nation. Cette souveraineté se réalise par la culture qui permet à la nation de subsister malgré la perte de l’indépendance politique et économique. Il importe d’en parler cette année quand beaucoup de nations de l’Europe centrale et orientale célèbrent le centenaire de l’obtention ou de la restitution de l’indépendance, et le fait, qu’elles peuvent le célébrer comme États indépendants, elles le doivent en partie à Jean-Paul II.

„La liberté (...) est la capacité (...) de chercher la vérité par son intelligence et d’adhérer du fond du cœur au bien auquel il aspire naturellement sans être soumis à des pressions, à des contraintes ou à des violences d’aucune sorte” (Jean-Paul, 1988). Dans le message du pape sur la liberté, beaucoup de place occupe la question de la liberté de religion qui touche la plus profonde sphère de l’âme. Le droit à la liberté de religion est dans un certain sens „un point de repère et, d’une certaine façon, il devient la mesure des autres droits fondamentaux” (ibidem), et c’est la raison pour laquelle il devrait être pleinement garanti dans le droit positif. La perception de la relation liberté-religion est différente dans diverses cultures. Elle est parfois, aussi à cause des événements historiques, négative. Dans la culture polonaise, de même que par exemple dans la culture américaine (les paroles d’Alexis de Tocqueville en sont l’expression: „c’est le despotisme qui peut se passer de foi, mais non la liberté”) (ibidem) la religion s’associe à la liberté.

Il semble qu’il est justifié non seulement de parler de l’histoire de la liberté de religion, mais aussi d’une certaine géographie de la liberté de religion. Dans la vie des nations, il existe des lieux particuliers où dirait-on, „elles restituent leur jeunesse”. Un de ces lieux en Pologne est le sanctuaire de Częstochowa: „Ici, à Jasna Góra où habitait la Reine de Pologne, nous étions d’une certaine façon toujours libres” – disait le Saint Père (Jean-Paul, 1983c). A l’époque où les Polonais ne pouvaient pas jouir d’un État indépendant, la liberté était gardée dans l’espace sacré et dans les cœurs des hommes libres.

2. Le paradoxe du débat contemporain sur la liberté

L’indépendance de l’État, bien qu’importante, en elle-même ne garantit pas encore la liberté de l’homme. Pendant son premier pèlerinage en Pologne déjà libre, en 1991, Jean-Paul II a dit:

„Dans la Pologne rénovée l’office de la censure n’existe plus, divers points de vue et opinions peuvent être présentés en public. Fut restituée (...) «la liberté de parler”. La liberté d’exprimer en public ses opinions est un grand bien social, mais elle n’assure pas la liberté de la parole. Peu donne la liberté de parler si la parole exprimée n’est pas libre. Si elle est entravée par l’égoïsme, le mensonge, la ruse, et peut-être même par la haine ou par le mépris des autres – de ceux par exemple qui ont une autre nationalité, religion ou d’autres opinions. Peu utile sera de parler et d’écrire si la parole sera utilisée non pas pour chercher la vérité, exprimer la vérité et la partager mais uniquement pour gagner pendant le débat et défendre sa – peut-être erronée – position” (Jean-Paul, 1991a).

Personne ne sait rester indifférent en entendant le mot „liberté”. Souvent cependant l’attachement à la liberté n’est que déclaratif. „Parallèlement à l’exaltation de la liberté et, paradoxalement en opposition avec elle – remarque Jean-Paul II – la culture moderne remet radicalement en question cette même liberté” (VS, 33). L’une des principales raisons de la mise en question de la liberté sont les abus dans l’interprétation des recherches scientifiques du domaine de l’anthropologie. Le Pape, non sans une certaine dose d’ironie, écrit: „En d’autres temps, il semblait que la „nature” soumettait totalement l’homme à ses dynamismes et même à ses déterminismes. Aujourd’hui encore, les coordonnées spatio-temporelles du monde sensible, les constantes physico-chimiques, les dynamismes corporels, les pulsions psychiques, les conditionnements sociaux, apparaissent à beaucoup de gens comme les seuls facteurs réellement décisifs des réalités humaines” (VS, 46). La science apporte à l’homme la libération des préjugés et des superstitions. Cependant, dans le tableau scientifique du monde, il n’y a souvent pas de place pour la liberté entendue comme possibilité d’initier des chaînes de cause-effet (Kutschera, 2007, s. 145). Tout est présenté comme déterminé par les événements ultérieurs. Et bien que l’on admette la possibilité que l’homme s’oppose à la contrainte venant de l’extérieur par des comportements qui résultent de ses penchants intérieurs, il n’y a pas de place ici à une réelle liberté vu que ces penchants sont le résultat indispensable des chaînes cause-effet qui fonctionnent à l’intérieur de l’homme. „La chimie, frère, la chimie Mille excuses, votre Révérence, écarterez-vous un peu, c’est la chimie qui passe !» – dit à Dieu Dimitri dans „Les Frères Karamazov” (Dostoyevsky, 2015). Non seulement Dieu doit „se pousser”, cédant la place à la science. „Se pousser” doit aussi l’homme. Il doit céder la place ou bien aux gènes (esclave de la nature), ou bien aux conditionnements sociaux (esclave de la culture).

L’homme, désirant la liberté, fuit souvent en même temps la responsabilité. Il en découle la possibilité de la rejeter sur les gènes obtenus des parents, sur la physiologie, sur les instincts indomptés ou sur les schémas répandus de penser, de valoriser ou de se comporter. Cette possibilité, il l’adopte avec un certain soulagement. Le paradoxe d’une telle approche est bien présenté par la remarque du cardinal John H. Newman dans le

commentaire au péché originel où il souligne que la justification spontanée, présentée par les premiers parents, après avoir commis le péché, fut la constatation qu'ils n'étaient pas véritablement libres, mais qu'ils agissaient sous la très forte influence du tentateur. Ils ont commis le péché voulant manifester leur indépendance vis-à-vis de leur Créateur, et ils se justifient en indiquant leur dépendance de Lui².

Se justifier en évoquant l'argument que l'homme n'a pas été suffisamment libre pour pouvoir vraiment commettre un péché et, par conséquent, qu'il peut rejeter la responsabilité pour le mal sur quelqu'un d'autre, en définitive sur Dieu en personne, Newman définit comme „sophistique de Satan” (*the sophistry of Satan*). Il n'y a pas de liberté sans responsabilité, voire sans désir de se charger des conséquences de son acte. L'homme n'est pas libre aussi longtemps qu'il indique quelqu'un d'autre comme auteur définitif de ses propres actes.

3. Le triologue divin dans le cœur de l'homme

La liberté est liée à la capacité de se prononcer du côté de la vérité et du bien. Pour pouvoir le faire, l'homme doit avoir d'abord la possibilité de les connaître. Cela nous renvoie à la question sur la conscience. Le grand respect pour la conscience de l'homme est exprimé entre autres par l'exigence de l'Église non seulement de reconnaître dans le système du droit positif le droit à la liberté de conscience, mais aussi le droit à l'objection de conscience. Jean-Paul II parle aussi des situations où il existe non seulement le droit, mais „une obligation grave et précise de s'y opposer par l'objection de conscience” (*EV*, 73)³. D'autre part, le pape souligne que l'Église non seulement exige des autres de reconnaître ce droit, mais aussi elle-même le respecte dans sa mission d'évangélisation: „l'Église propose, elle n'impose rien (*proponit, nihil imponit*): elle respecte les personnes et les cultures, et elle s'arrête devant l'autel de la conscience” (*RM*, 39).

² “The original temptation set before our first parents, was that of proving their freedom, by using it without regard to the will of Him who gave it. The original excuse offered by them after sinning was, that they were not really free, that they had acted under a constraining influence, the subtilty of the tempter. They committed sin that they might be independent of their Maker; they defended it on the ground that they were dependent upon Him” (J. H. Newman, *Oxford University Sermons*, 8, <http://newmanreader.org/works/oxford/index.html>) (27.12.2018).

³ Le cardinal Karol Wojtyła perçoit l'opposition – contrairement au conformisme et à l'échappatoire – comme une attitude résultant du sentiment de solidarité avec la communauté. « Les personnes qui s'opposent ne veulent pas par cela quitter la communauté. Bien au contraire, elles cherchent leur propre place au sein de cette communauté – elles cherchent donc la participation et une telle approche du bien commun pour qu'elles puissent mieux, plus pleinement et efficacement participer à cette communauté » (Wojtyła, 1985, p. 352-353). L'opposition donc est une attitude constructive. Pour que ce souci pour le bien commun puisse être bien exprimé, il est nécessaire de garantir une telle structure de la communauté pour que « la juste opposition ait en elle non seulement le droit de citoyenneté, mais aussi une telle efficacité qu'exige le bien commun et le droit de participation » (ibidem, p. 353).

La conscience est un lieu particulier du dialogue de l'homme avec soi-même. „La conscience place, en un sens, - écrit Jean-Paul II - l'homme devant la Loi, en devenant elle-même *„témoin”* pour l'homme: témoin de sa fidélité ou de son infidélité à la Loi, c'est-à-dire de sa droiture foncière ou de sa malice morale. La conscience est *l'unique* témoin: ce qui se produit à l'intime de la personne est voilé aux yeux de tous ceux qui sont à l'extérieur. La conscience ne donne son témoignage qu'à la personne elle-même. Et, de son côté, seule la personne peut connaître sa réponse à la voix de sa propre conscience” (VS, 57). Il est question ici du dialogue interne que l'homme mène avec sa conscience. La possibilité de ce dialogue présume que le „moi” de la personne et „la voix de la conscience” ne sont pas analogues du point de vue significatif. Il existe donc au sein même de l'homme une naturelle dualité qui lui permet de dialoguer avec soi-même, autre que le *soliloquium*, voire l'entretien avec soi-même qui n'est qu'une forme de penser.

„On n'évaluera jamais comme il le faudrait l'importance de ce *dialogue intime de l'homme avec lui-même*. Mais, en réalité, - remarque Jean-Paul II - il s'agit du *dialogue de l'homme avec Dieu*, auteur de la Loi, modèle premier et fin ultime de l'homme. „La conscience - écrit saint Bonaventure - est comme le héraut et le messenger de Dieu, ce qu'il dit, elle ne le prescrit pas d'elle-même, mais elle le prescrit comme venant de Dieu, à la manière d'un héraut lorsqu'il proclame l'édit du roi. Il en résulte que la conscience a le droit d'obliger” (VS, 58). Si au lieu du dialogue avec Dieu, l'homme menait dans son intérieur uniquement un dialogue avec soi-même, son résultat ou bien ne serait pas engageant pour l'homme - car la décision, prise même après les plus profondes perplexités intérieures, serait uniquement sa propre décision et en tant que telle il pourrait toujours la changer - ou - si l'on considérait la conscience comme un maître absolu indépendant de la personne (voire n'étant soumis à aucune autorité supérieure), décidant de façon libre de reconnaître quelque chose comme une vérité ou un bien - il n'y aurait pas de salut pour l'homme dont la conscience aurait interprété de façon erronée la différence entre la vérité et le faux, entre le bien et le mal, car elle serait par exemple assujettie par le péché ou impliquée dans des „réseaux” sociaux. Il n'aurait pas à qui se référer. Car Dieu - comme partenaire du dialogue interne - constitue pour l'homme une institution de recours par rapport à toutes les opinions subjectives.

Lorsque le Concile définit la conscience comme „sanctuaire de l'homme”, il ne le fait pas à cause de la sainteté morale de l'homme, mais à cause de la sainteté de Dieu lui-même qui habite dans la conscience et la rend par cela „sanctuaire”. La conscience est donc un lieu où l'homme reste en tête à tête avec Dieu (cf. GS, 16). „Au fond de sa conscience l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donné lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix, qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur: „Fais ceci, évite cela”. Car c'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme ; sa dignité est de lui obéir, et c'est elle qui le jugera (cf. Rm 2, 14-16)” (GS, 16). Il ne s'agit pas seulement de „la voix de la loi”, voire de la

capacité intellectuelle de l'homme à connaître les normes d'après lesquelles on juge objectivement la valeur morale des actes de l'homme. „On peut donc dire que la conscience donne le témoignage de la droiture et de la malice de l'homme à l'homme lui-même, mais en même temps et avant tout, qu'elle est *le témoignage de Dieu lui-même*, dont la voix et le jugement pénètrent l'intime de l'homme jusqu'aux racines de son âme, en l'appelant *fortiter et suaviter* à l'obéissance: „La conscience morale n'enferme pas l'homme dans une solitude insurmontable et impénétrable, mais elle l'ouvre à l'appel, à la voix de Dieu. C'est là et nulle part ailleurs que résident tout le mystère et la dignité de la conscience morale dans l'existence, c'est-à-dire le lieu, l'espace sacré où Dieu parle à l'homme” (VS, 58). Dieu donc, en parlant dans la conscience de l'homme, le conduit à la liberté.

Le dialogue qui se déjoue dans le cœur fait appel à distinguer dans l'homme le „moi”, une sorte de „On” (selon Heidegger), et la conscience comme voix de Dieu en personne. La distinction du „moi” et de la voix de Dieu évoque la question sur l'autonomie de l'homme. Est-ce que le devoir d'être obéissant à la conscience ne place pas l'homme dans une situation d'hétéronomie morale, de sa subordination à la volonté venant de l'extérieur que craignait tellement Emmanuel Kant? La réponse de Jean-Paul II est ici ferme et univoque. Oui, il le serait, mais la voix de la conscience ne vient pas à l'homme „de l'extérieur”, mais appartient à sa nature. D'où Jean-Paul II dit aussi que la conscience c'est „ce moi le plus intime de l'homme” (RP, 26). „L'obéissance à Dieu n'est pas, comme le croient certains, une hétéronomie, comme si la vie morale était soumise à la volonté d'une puissance absolue, extérieure à l'homme et contraire à l'affirmation de sa liberté” (VS, 41). Ce ne serait qu'une forme d'aliénation, contraire non seulement à la dignité de l'homme, mais aussi à la volonté de Dieu. „Dieu prend soin des hommes – lisons-nous dans *Veritatis splendor* – (...) autrement que des êtres non personnels: non pas «de l'extérieur” par des lois de la nature physique, mais «de l'intérieur” par la raison qui, du fait qu'elle connaît la Loi éternelle de Dieu par une lumière naturelle, est en mesure de montrer à l'homme la juste direction de son agir libre” (VS, 43). Cette façon du comportement de Dieu, définie par Jean-Paul II comme théonomie participée, prend pour principe que la raison et la volonté humaines participent réellement à la sagesse et à la providence de Dieu, et l'homme – pouvant discerner correctement ce qui est pour lui objectivement bon – a la naturelle inclination à choisir un objectif juste et une action juste. En se soumettant donc à la Loi de Dieu, la liberté de l'homme de façon libre ne se soumet qu'à la vérité de la création (cf. VS, 41).

4. Est-ce que chaque „aboïement du chien”, c'est la voix de la conscience?

Sainte Catherine de Sienne compare la conscience au chien qui veille à ce que la volonté prenne toujours des décisions raisonnables:

«Mettons peine d’y faire bonne garde [de la cité de notre âme], et mettons à côté de ce gardien du libre arbitre, le chien de la conscience, lequel aboyant quand quelqu’un s’approche de cette porte de la raison, nous donne avis s’il est ami ou ennemi, à ce que ce gardien donne l’entrée aux âmes, mettant par effet les saintes et bonnes inspirations et que les ennemis soient chassés, fermant la porte de la volonté, afin qu’elle ne consente pas aux mauvaises pensées quand elles s’approchent de cette porte»⁴.

Mais est-ce que chaque aboiement du chien, c’est la voix de la conscience? Le proverbe des Bédouins dit: „Le chien aboie, et la caravane poursuit son chemin”. John Henry Newman, dans *La lettre au duc de Norfolk*, attire l’attention sur le fait que ce que „l’On” veut ne provient pas toujours de la conscience. Newman dit qu’à son époque une importante partie de la société considérait que la loi et la liberté de conscience se fondent sur l’indépendance des engagements invisibles, qui est en réalité la négligence de la conscience, l’inobservation du Législateur et du Juge. Il est devenu une pratique reconnue que l’on peut adopter toute religion, entreprendre telle ou autre chose, ensuite le laisser, aller à l’église, se vanter d’être au-dessus de toutes les religions et rester un critique impartial de chacune d’elles. La conscience - d’après Newman - est un contrôleur sévère, mais à son époque elle fut refoulée par une imitation dont on n’a pas entendu parler des dizaines de siècles auparavant, et même, s’il en était ainsi, personne ne l’aurait pris pour la conscience. C’est le droit de l’anarchie (*the right of self-will*)⁵.

Le „On” mentionné - comme nous le savons par Heidegger - peut être uniquement une contrefaçon de la libre volonté et un faux de la conscience. Quand la voix de la conscience est confondue avec le „On” anonyme, la situation semble relativement simple.

⁴ Ste Catherine de Sienne, *Lettre XXVII (Lettres envoyées à plusieurs gentilshommes, marchands et autres personnes séculières)* (<https://books.google.com>).

⁵ “Now let us see what is the notion of conscience in this day in the popular mind. There, no more than in the intellectual world, does "conscience" retain the old, true, Catholic meaning of the word. There too the idea, the presence of a Moral Governor is far away from the use of it, frequent and emphatic as that use of it is. When men advocate the rights of conscience, they in no sense mean the rights of the Creator, nor the duty to Him, in thought and deed, of the creature; but the right of thinking, speaking, writing, and acting, according to their judgment or their humour, without any thought of God at all. They do not even pretend to go by any moral rule, but they demand, what they think is an Englishman's prerogative, for each to be his own master in all things, and to profess what he pleases, asking no one's leave, and accounting priest or preacher, speaker or writer, unutterably impertinent, who dares to say a word against his going to perdition, if he like it, in his own way. Conscience has rights because it has duties; but in this age, with a large portion of the public, it is the very right and freedom of conscience to dispense with conscience, to ignore a Lawgiver and Judge, to be independent of unseen obligations. It becomes a license to take up any or no religion, to take up this or that and let it go again, to go to church, to go to chapel, to boast of being above all religions and to be an impartial critic of each of them. Conscience is a stern monitor, but in this century it has been superseded by a counterfeit, which the eighteen centuries prior to it never heard of, and could not have mistaken for it, if they had. It is the right of self-will” (J.H. Newman, *A Letter Addressed to the Duke of Norfolk on Occasion of Mr. Gladstone's Recent Expostulation* (La lettre au duc de Norfolk), 5, <http://newmanreader.org/works/anglicans/volume2/gladstone/index.html>) (24.02.2019).

Car il n’y a aucune raison d’attribuer une trop grande importance à ce qui n’est que superficiel. Si un homme adulte décide de rester enfant, de se défaire de la sollicitude pour l’existence, de passer à côté du tragique et du néant, en s’adonnant aux divertissements, il n’y a aucune raison de traiter son choix avec le sérieux qu’il ne mérite pas (Delsol, 2014, 2018).

Pensant à la liberté de conscience, nous orientons trop souvent notre attention vers le monde extérieur. Tandis que – en paraphrasant les paroles de Jean-Paul II – la liberté de conscience donne peu à l’homme si la conscience n’est pas libre. Si elle est déformée pendant le processus de l’éducation, dépravée par le péché, ou endormie en raison de la banalité des choix quotidiens. Dans l’exhortation *Amoris laetitia* le pape François consacre beaucoup de place à cette entrave intérieure de la conscience lorsqu’il est si difficile à l’homme – vivant objectivement en état de péché grave – de discerner le mal des actes qu’il commet. En commentant la pensée de Newman, le cardinal Ratzinger écrivait que l’homme de conscience, c’est quelqu’un qui „n’achète jamais conciliation, bien-être, réussite, renommée, ou bien encore une approbation venant de l’opinion dominante, au prix d’un renoncement à la vérité”⁶. En comparant la pensée de Newman avec l’exemple de la vie de saint Thomas Morus, il ajoute que Morus se classait lui-même au nombre de martyrs craintifs qui non sans beaucoup de ‘interrogations et d’hésitations parviennent à obéir à la conscience: à obéir à la vérité qui doit être supérieure à toute instance sociale et à toute prédilection personnelle. Ainsi – dit Ratzinger – se sont présentés deux critères authentifiant un jugement de conscience: „ce n’est pas une affaire de goût ou de désirs personnels ; il ne coïncide pas avec opportunisme social, avec un consensus de groupe, de revendications d’ordre politique ou le pouvoir social”⁷.

Obéir à la conscience ne signifie donc pas suivre ses propres caprices ni ce qui semble à l’homme bon, ni ce qui semble être tel aux autres, même à la majorité. „Et ne vous modelez pas sur le monde présent” (Rm 12,2) – avertit saint Paul. Mais cela signifie obéir à l’impératif intérieur auquel on peut au fait refuser d’obéir, mais uniquement au prix de perdre le respect pour soi-même⁸. Ainsi le droit à la liberté de conscience et à l’objection de la conscience est comme une garantie de la liberté de l’homme, de la liberté de la contrainte aussi bien celle

⁶ J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, *Communio* XXI, 1 – janvier-février 1996, p. 103.

⁷ *Ibidem*, p. 104.

⁸ Dans « Personne et Acte », le cardinal Wojtyła décrit l’attitude du conformisme comme exemple d’une attitude non authentique. L’homme « cède » à l’entourage, il reste uniquement sujet « de ce qui se passe », et non pas auteur de sa propre attitude et de son propre engagement dans la communauté. L’homme ne crée pas la communauté, mais plutôt dans un certain sens « se laisse porter » par la collectivité. (...) accepte que la communauté le prive de lui-même » (Wojtyła, 1985, p. 356). Wojtyła perçoit cette attitude comme symptôme d’indifférence face au bien commun de la part de l’homme qui essaye de se cacher à la communauté en adoptant certaines apparences extérieures. « On ne peut pas se contenter de la situation conformiste. Car dans la situation où les hommes ne s’adaptent qu’extérieurement aux exigences de la communauté, et le font avant tout pour leur avantage ou pour ne pas avoir de problèmes – aussi bien cette personne que la communauté subissent des pertes irrécupérables » (*ibidem*, p. 357).

qui vient des bouleversements de sa propre nature que de la contrainte extérieure, exercée par la société ou les mécanismes du commerce ou de la politique. La conscience constitue dans un certain sens un antidote contre aussi bien le subjectivisme (faire ce dont l'on a envie) que contre le collectivisme (faire ce que font les autres) (Fischer, 2008, p. 45). Elle est le témoignage de la transcendance de la personne aussi bien envers ce „On” qu'envers la société (Jean-Paul II, 1991b).

La liberté de conscience – puisque la conscience est la voix de Dieu dans le cœur de l'homme – exige que soit garantie au Seigneur dans ce cœur une sorte de liberté de la parole. Dieu a droit de parler à l'homme de façon libre, et l'homme a le privilège – s'il jouit de la liberté intérieure – d'entendre dans son intérieur la voix de Dieu. L'Église exerce dans ce domaine une sorte de mission de libération des consciences pour que „la parole de Dieu ne soit pas enchaînée” (2 Tm 2,9) dans l'homme, pour que la voix de Dieu puisse retentir en lui de façon libre.

5. Le drame de la conscience

L'homme a non seulement le droit, mais aussi le devoir de se comporter toujours en accord avec sa propre conscience. Son drame consiste en ce que la conscience peut parfois émettre des jugements erronés. En écoutant certains arguments au sujet de la conscience erronée, on peut avoir l'impression que – ne comprenant pas le drame de la situation – ils constituent une sorte d'apothéose de la conscience erronée et la „canonisation de la subjectivité”⁹. On oublie facilement que c'est justement les jugements erronés de la conscience qui amènent l'homme aux situations qui – comme il le semble parfois – sont sans issue. Les jugements erronés de la conscience sont aussi bien la cause de la souffrance de personnes concrètes et exposent aussi au risque le salut de l'homme. La réduction du problème de la conscience erronée – comme on le fait souvent aujourd'hui – uniquement à la question de l'autorisation ou de son manque pour certaines pratiques érotiques ne semble pas être sérieuse.

Un peu de lumière sur la problématique de la conscience erronée jette la réflexion du cardinal Ratzinger dans le texte intitulé „*Conscience et vérité*”¹⁰. Il y évoque un entretien des temps universitaires où l'un de ses collègues a constaté qu'il fallait être reconnaissant au Seigneur d'avoir permis à tant de personnes de rester incroyants de bonne foi, voire sans leur faute personnelle. Car si Dieu leur avait ouvert les yeux et les avait fait croyants, ils ne seraient pas capables dans le monde contemporain de porter le fardeau des devoirs moraux

⁹ J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, p. 112.

¹⁰ *Ibidem*, p. 93-114.

que la foi impose à l'homme. Restant donc dans l'erreur, mais de bonne foi, ils atteindront plus facilement le salut¹¹.

L'opinion susmentionnée – remarque Ratzinger – renferme d'abord la conviction que c'est Dieu qui „offre” à l'homme une conscience erronée pour que l'homme puisse plus facilement atteindre le salut, et ensuite, que la foi est un fardeau pour l'homme, comme une sorte de peine imposée. Elle n'aide pas à atteindre le salut, mais elle constitue une difficulté. Car celui qui – à cause de la conscience erronée – ne sait pas qu'il se comporte mal, ne commet pas de péché. Tandis que celui qui croit, doit adapter sa vie aux normes morales résultantes de la foi. Le fait donc de ne pas croire créerait de plus grandes garanties d'accès au ciel malgré nos faiblesses et serait dans ce sens un signe de la grâce de Dieu. Il serait mieux pour l'homme de persister dans l'erreur, loin de la vérité, que de connaître la vérité. Parlant de façon plus simple, cela signifierait que Dieu se révèle à l'homme non pas pour le sauver, mais pour lui rendre plus difficile la voie vers le salut et pour pouvoir plus facilement le condamner¹². La conscience erronée permet de fuir la vérité, de se cacher de la réalité en se référant à l'opinion subjective, et tout cela *in bona fide*. En se référant aux tableaux bibliques, on peut dire qu'il serait mieux pour l'homme si Dieu, en se promenant dans le jardin du paradis à la recherche d'Adam après le péché originel, ne l'avait pas trouvé. Le fait de l'avoir retrouvé et la nécessité de l'entretien avec Dieu, la confrontation avec la vérité, ont beaucoup compliqué la vie d'Adam et d'Eve.

L'entretien mentionné du jeune Ratzinger avait lieu directement après la guerre. En échangeant des opinions avec ses collègues, il s'est rendu compte que, suivant cette piste, on parvient inévitablement à la conclusion que les membres de la SS seront avec toute certitude justifiés par Dieu car ils agissaient en se fondant sur la conscience erronée¹³. Donc, si envers les chrétiens croyants qui pendant la guerre ne se comportaient pas toujours héroïquement, nous pouvons avoir des doutes justifiés si nous allons les rencontrer au ciel, dans le cas des membres de la SS, nous avons la certitude qu'ils ont été justifiés par Dieu miséricordieux et au ciel – si nous y parvenons – ils seront nos meilleurs copains. Il est vrai qu'ils ont commis

¹¹ Jean-Paul II mentionne ceux qui estiment que le Magistère de l'Eglise fait naître chez les fidèles uniquement « d'inutiles conflits de conscience » (*VS*, 55). De ce type d'arguments parle, comme il semble, aussi le *Vade-mecum pour les confesseurs* où nous lisons: « Sur le plan de la chasteté conjugale aussi, on doit considérer le principe toujours valable selon lequel il est préférable de laisser les pénitents dans leur bonne foi pour les cas où l'erreur est due à une ignorance subjectivement invincible, quand on prévoit que le pénitent, même s'il entend vivre de sa foi, ne changerait pas de conduite et en viendrait même à pécher formellement. Toutefois, dans ces cas aussi, le confesseur doit encourager ces pénitents, par la prière, par l'exhortation à la formation de la conscience, par le rappel de l'enseignement de l'Eglise, pour qu'ils accueillent dans leur vie le plan de Dieu, y compris dans ces exigences concrètes» (Conseil Pontifical pour la Famille, *Vade-mecum pour les confesseurs sur certains sujets de morale liés à la vie conjugale*, 8, http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/family/documents/rc_pc_family_doc_12021997_vademecum_fr.html) (25.02.2019).

¹² Cf. J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, p. 95.

¹³ Cf. *ibidem*, p. 97.

des crimes cruels, mais ils le faisaient sous l'influence du fanatisme et sans moindres remords étant subjectivement convaincus qu'ils faisaient bien. Presque personne d'entre eux ne doutait en la justesse de l'enseignement d'Adolf Hitler. Du point de vue subjectif donc ils agissaient moralement bien et mettre en doute leur salut éternel serait ne pas croire en la justice de Dieu. Si nous donnions libre cours à la fantaisie et faisons dans l'imagination encore un pas sur la voie d'un tel raisonnement, le personnage de la SS, si profondément convaincu de la justesse de l'ordre de la totale extermination des Juifs qu'il les tuerait même au moment de l'entrée des troupes soviétiques à Auschwitz, devrait être reconnu par nous comme icône de comportement conforme à la conscience. Si cette conclusion semble absurde, cela signifie que, adoptée au point de départ, la conception du devoir absolu de se comporter toujours conformément à la conscience, aussi celle qui est erronée, renferme en soi une erreur fondamentale. Le seul manque de doutes et de scrupules en commettant un crime ne peut pas suffire pour justifier l'homme le reconnaissant incapable de commettre un péché grave¹⁴.

Le drame de l'homme, qui se trouve dans la situation où il est incapable de discerner la vérité sur la valeur morale de ses actes, consiste en ce qu'en réalité il fait ce qu'il ne veut pas et qu'il choisit uniquement par erreur de discernement. Et ses choix – malgré „la conscience pure” – peuvent être dramatiquement erronés. Malheureux homme – pourrait-on dire suivant saint Paul – qui choisit ce que lui-même haïrait, s'il se rendait compte de la valeur intérieure des actes (cf. Rm 7,14-17). La liberté seule dans cette situation devient pour la personne une force autodestructrice. En cela consiste la véritable et la plus profonde aliénation de l'homme. Loin de la vérité, il ne vit qu'une liberté caricature (cf. Lc 15,11-32) (Grandis, 1998, p. 57). Il n'est donc pas sage comme norme pastorale – remarque Jean-Paul II – de dire „Comporte-toi toujours conformément à ta conscience”. Si le rappel du devoir de former la conscience et de chercher la vérité manquait, l'homme risquerait que sa conscience au lieu d'être un lieu de rencontre avec Dieu, qui révèle le véritable bien, devienne une force destructrice de son humanité (Jean-Paul II, 1983a). „J'ai rappelé également la nécessité de former de façon chrétienne sa propre conscience – lisons-nous dans *Reconciliatio et paenitentia* – afin qu'elle ne devienne pas” une force destructrice de sa véritable humanité (de la personne), mais soit le saint lieu où Dieu lui révèle son vrai bien« (RP, 26).

En essayant de répondre à la question qu'est-ce qu'il y a d'erroné dans la conception de la conscience erronée, le cardinal Ratzinger rappelle la pensée d'Albert Görres qui, en se fondant sur la psychologie, a démontré que le sentiment de culpabilité et la capacité de discerner la faute fait partie intégrante de la structure psychique de l'homme. Ratzinger dit que „le sentiment de culpabilité rompant une fausse tranquillité de la conscience et qui pourrait être vue comme un rappel de la conscience face à mon existence (que j'estime satisfaisante), est aussi nécessaire à l'homme que la souffrance physique comme signal de

¹⁴ Cf. ibidem, p. 98.

dérèglement de ses fonctions vitales normales”¹⁵. Celui qui n’est pas en mesure de discerner sa faute est malade spirituellement, c’est „un cadavre vivant, un simulacre de personnalité”¹⁶. Ceux qui n’ont pas la capacité du sentiment de culpabilité sont des monstres dépourvus de cœur comme Hitler, Himmler, Lénine ou Staline – constate Görres.

Dans le psaume 19, nous lisons: „Mais qui s’avise de ses faux pas? Purifie-moi du mal caché” (Ps 19,13). Ce vers se réfère à un savoir interne, plus profond, de l’homme sur lui-même. A la lumière de ce savoir, ne pas apercevoir son propre péché est une sorte de maladie spirituelle. Ratzinger écrit que, celui qui n’aperçoit plus que tuer est un péché mortel, est tombé encore plus bas que celui qui discerne encore la nocivité de son acte, car il est plus éloigné de la vérité et de la conversion¹⁷. Le publicain évangélique est plus justifié que le pharisien justement parce que le premier voit son péché et le deuxième ne l’aperçoit pas. Le pharisien est tranquille dans sa conscience, mais cette tranquillité rend sa conscience impénétrable pour Dieu et pour les hommes. C’est pourquoi, bien que cela puisse sembler paradoxal, il est plus facile au Seigneur Jésus de convertir un grand pécheur qui ne se cache pas derrière le paravent de la conscience erronée que de sauver celui qui – en raison de la conviction subjective de sa propre justesse – reste impénétrable pour la grâce de Dieu¹⁸.

6. Le plan divin de sauvetage

Ce qui est intéressant c’est que Dieu parle par la conscience non seulement à l’homme croyant, mais aussi – comme le souligne saint Paul – aux païens. „Car chaque fois que les non Juifs, privés de la Tora, accomplissent par nature ce que la Tora exige, ces hommes, sans posséder la Tora, se tiennent à eux-mêmes lieu de Tora ! Car leur vie montre que le

¹⁵ J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, p. 98.

¹⁶ Ibidem.

¹⁷ Ibidem.

¹⁸ Cf. ibidem ; « On a vu les jeux incroyables de la grâce et les grâces incroyables de la grâce pénétrer une mauvaise âme et même une âme perverse – écrit Charles Péguy – et on a vu sauver ce qui paraissait perdu. Mais on n’a pas vu mouiller ce qui était verni, on n’a pas vu traverser ce qui était imperméable, on n’a pas vu tremper ce qui était habitué. (...) De là viennent tant de manques (car les manques eux-mêmes sont causés et viennent), de là viennent tant de manquants que nous constatons dans l’efficacité de la grâce, et que remportant des victoires inespérées dans l’âme des plus grands pécheurs elle reste souvent inopérante auprès des plus honnêtes gens, sur les plus honnêtes gens. (...) Leur peau de morale constamment intacte leur fait un cuir et une cuirasse sans faute. Ils ne présentent point cette ouverture que fait une affreuse blessure, une inoubliable détresse, un regret invincible, un point de suture éternellement mal joint, une mortelle inquiétude, une invisible arrière-anxiété, une amertume secrète, un effondrement perpétuellement masqué, une cicatrice éternellement mal fermée. Ils ne présentent point cette entrée à la grâce qu’est essentiellement le péché. Parce qu’ils ne sont pas blessés, ils ne sont plus vulnérables. Parce qu’ils ne manquent de rien on ne leur apporte rien. Parce qu’ils ne manquent de rien on ne leur apporte pas ce qui est tout. La charité même de Dieu ne pense point celui qui n’a pas de plaies. C’est parce qu’un homme était par terre que le Samaritain le ramassa. C’est parce que la face de Jésus était sale que Véronique l’essuya d’un mouchoir. Or celui qui n’est pas tombé ne sera jamais ramassé ; et celui qui n’est pas sale ne sera pas essuyé.» (Péguy, 1992, pp. 1307 et 1311).

comportement prescrit par la Tora est inscrit en leurs cœurs. Leurs consciences en témoignent aussi, car leurs pensées contradictoires entre elles ou bien les accusent ou bien les défendent le jour où Dieu juge les plus profonds secrets de l'homme" (Rm 2,14-16, trad. D.H. Stern). David Stern explique que leurs certains anciens comportements peuvent s'avérer tout à fait corrects. C'est pourquoi leurs consciences les prennent parfois en défense, mais les autres comportements, ils les reconnaissent eux-mêmes non-conformes à la norme de Dieu, et leurs consciences les accuseront (Stern, 2005, p. 511). D'où le rappel de Jean-Paul II que la conscience n'est pas „un absolu qui serait placé au-dessus de la vérité et de l'erreur; et même, sa nature intime suppose un rapport avec la vérité objective, universelle et égale pour tous, que tous peuvent et doivent chercher" (Jean-Paul II, 1991b). La source „auxiliaire" de la connaissance de la loi sous forme de la Tora – explique l'Apôtre Paul – crée une chance supplémentaire pour corriger le jugement de la conscience, s'il est erroné. Dans ce sens, le chrétien est dans une situation plus confortable que le païen ou l'homme incroyant, car il possède une protection supplémentaire contre la commission de l'erreur. Il a à sa disposition non seulement la raison et la conscience, mais aussi la Révélation. Et comme l'origine de ces trois sources de connaissance de la loi est le même Dieu, leurs soufflés, quant à l'essence de la cause, devraient se couvrir. En pratique cependant, il n'est pas toujours ainsi. Il arrive que malgré tout l'homme erre¹⁹. De l'une des raisons de cet état de chose, saint Augustin écrit:

«Au moment où la main du Créateur nous tirait du néant– explique l'évêque d'Hippone –, la Vérité a écrit, au fond de nos cœurs, ces paroles: „Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse» (Tob 4,16 ; Mt 7,12). Personne ne pouvait ignorer ce principe, même avant que Dieu donnât sa loi, car il devait servir à juger ceux-là mêmes à qui la loi n'avait pas été donnée. Mais, afin d'empêcher les hommes de se plaindre, et de dire qu'il leur avait manqué quelque chose pour opérer leur salut, on écrivit sur des tables ce qu'ils ne lisaient plus dans leurs cœurs. Ce principe y était gravé, mais ils ne voulaient pas le lire. On plaça donc sous leurs yeux ce qu'ils seraient obligés d'apercevoir dans leur conscience»²⁰.

Saint Augustin parle du manque de bonne volonté chez l'homme qui refuse de lire, mais aussi de la perte du savoir lire le texte inscrit dans le cœur, car l'homme, dans un certain sens, a quitté soi-même et est sorti „à l'extérieur". Dans son intérieur, il n'y a personne qui serait en mesure de lire le texte de la loi, car dans cet intérieur il n'y a personne. Nous n'avons que des hommes vides, des „hommes évidés" (Eliot, 1958, p. 180)²¹. Dieu

¹⁹ Jean-Paul II (1983a) indique deux raisons de l'erreur de la conscience: l'ignorance ou prédilection au péché.

²⁰ St. Augustin, *Commentaire sur les Psaumes. Ps 36–57*, 57,1.

<http://docteurangelique.free.fr/bibliotheque/complements/psaumessaintaugustin.htm> (25.02.2019).

²¹ C'est ainsi que saint Augustin décrit son état avant la conversion: « Je vous ai aimée tard, beauté si ancienne, beauté si nouvelle, je vous ai aimée tard. Mais quoi ! Vous étiez au dehors, moi au dehors de moi-même, et c'est au dehors que je vous cherchais ; et je poursuivais de ma laideur la beauté de vos créatures. Vous étiez avec moi, et je n'étais pas avec vous, retenu loin de vous par tout ce qui, sans vous, ne serait que néant. Vous m'appelez, et voilà que votre cri force la surdité de mon oreille ; votre splendeur rayonne, elle chasse mon aveuglement ; votre parfum, je le respire, et voilà que je soupire

décide donc de parvenir à l'homme „de l'extérieur” en lui posant devant les yeux du corps le texte inscrit sur les tableaux de pierre:

«La voix que Dieu lui fit entendre au dehors, força l'homme à rentrer en lui-même [...]. Les hommes, cherchant les biens extérieurs, sont comme sortis hors d'eux-mêmes: alors, on leur a donné une loi extérieure, une loi écrite: il ne faudrait pas conclure de là qu'il n'y avait pas de loi gravée dans le cœur humain: seulement, o homme, comme tu avais pris la fuite, et que tu t'étais éloigné de ton propre cœur, le Dieu qui se trouve partout arrête ta course vagabonde, et te force à rentrer en toi-même”²².

A la lumière des paroles citées de l'Épître aux Romains - constate Ratzinger - tombe toute la théorie du salut grâce à l'ignorance involontaire. L'homme peut toujours connaître la vérité de Dieu en raison de sa qualité de créature. S'il ne l'aperçoit pas dans son cœur, c'est uniquement parce qu'il ne veut pas la voir. D'après le cardinal, nous avons ici à faire à l'acte de volonté qui refuse de connaître la vérité ce qui permet de parler de la culpabilité de l'homme. „Si la lampe témoin ne s'allume pas, c'est que vraisemblablement nous refusons d'apercevoir ce que nous n'aimons pas voir”²³. C'est l'effet d'avoir sciemment tourné la tête pour ne pas apercevoir ce que l'on ne veut pas voir. Si l'homme se justifie par une ignorance insurmontable, la question se pose s'il le fait vraiment sincèrement.

7. Mis en garde contre le péché

Est-ce que le païen peut ne pas savoir que par exemple le meurtre ou l'adultère est un mal moral? Saint Paul doute en une telle possibilité. Cela est encore moins probable dans le cas du chrétien. Le païen qui n'est pas à l'écoute de la voix de sa conscience, car il „est sorti à l'extérieur”, pourrait commettre une erreur même dans le cas d'une question éthique élémentaire. „Le chrétien est mis en garde contre le péché” - écrit Jean-Paul II - car Dieu lui a donné aussi le Décalogue inscrit sur les tables en pierre (*RP*, 21). Apparaît donc la question quel peut être le statut de la constatation que les actes objectivement mauvais, par exemple le meurtre, l'adultère ou la négation de la foi, commis par le catholique, ne le gênent pas à vivre par la grâce de Dieu, car subjectivement ce ne sont pas des péchés graves? Cette question est traitée par Jean-Paul II dans *Veritatis splendor*, où il parle des essais de justifier les exceptions à la règle générale pour „permettre ainsi d'accomplir pratiquement, avec une bonne conscience, ce que la loi morale qualifie d'intrinsèquement mauvais” (*VS*, 56). Une fréquente

pour vous ; je vous ai goûté, et me voilà dévoré de faim et de soif, vous m'avez touché, et je brûle du désir de votre paix. »

St. Augustin, *Les confessions*, 10,27, http://jesusmarie.free.fr/augustin_confessions_livre10.html (25.02.2019).

²² St. Augustin, *Commentaire sur les Psaumes. Ps 36-57*, 57, 1.

²³ J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, p. 99.

manière de „légaleriser” les solutions contraires aux enseignements du Magistère est une démarche consistant à une séparation du plan doctrinal et du plan pastoral (cf. VS, 56).

Saint Thomas d’Aquin, en examinant la question de la responsabilité de l’homme pour les lacunes considérables de son savoir, discerne l’ignorance (*ignorantia*) et le manque de savoir (*nescientia*). Le manque de savoir est une simple négation du savoir tandis que l’ignorance „implique une privation de science qui a lieu lorsqu’on ne sait pas des choses qu’on est naturellement apte à savoir”²⁴. Saint Thomas attire l’attention sur le fait que parfois l’ignorance est fautive et, comme telle, elle est un péché. „Or, parmi ces choses, il y en a qu’on est tenu de savoir, celles sans la connaissance desquelles on ne peut faire correctement son devoir. Ainsi tout le monde est tenu de savoir en général les vérités de la foi et les préceptes universels du droit, et chacun en particulier est tenu de savoir ce qui regarde son état ou sa fonction”²⁵. Il semble que le chrétien devrait connaître et comprendre les commandements du Décalogue, et l’époux – rien que par le fait de l’état – qu’est le péché de l’adultère. „Aussi, à cause d’une négligence (...) l’ignorance des choses qu’on est tenu de savoir est un péché”²⁶. Il est difficile de parler ici de l’ignorance invincible car une telle ignorance n’est pas volontaire²⁷.

Le cardinal Ratzinger – rappelons-le – souligne que la conviction subjective, qui au moment de l’acte a pour l’homme une force engageante, ne peut pas signifier „la canonisation de la subjectivité”²⁸. „Il y a des fautes que nous ne parvenons pas à voir et qui n’en demeurent pas moins des fautes, parce que nous avons refusé de nous tourner vers la

²⁴ St. Thomas d’Aquin, *Somme Théologique*, Ia IIae, q. 76, a. 2, (http://docteurangelique.free.fr/bibliotheque/sommes/2sommethologique1a2a.htm#_Toc476936240) (25.02.2019).

²⁵ Ibidem.

²⁶ Ibidem.

²⁷ Respondeo dicendum quod ignorantia in hoc a nescientia differt, quod nescientia dicit simplicem scientiae negationem, unde cuicumque deest aliquarum rerum scientia, potest dici nescire illas; secundum quem modum Dionysius in Angelis nescientiam ponit, VII cap. Cael. Hier. Ignorantia vero importat scientiae privationem, dum scilicet alicui deest scientia eorum quae aptus natus est scire. Horum autem quaedam aliquis scire tenetur, illa scilicet sine quorum scientia non potest debitum actum recte exercere. Unde omnes tenentur scire communiter ea quae sunt fidei, et universalis iuris praecepta, singuli autem ea quae ad eorum statum vel officium spectant. Quaedam vero sunt quae etsi aliquis natus est scire, non tamen ea scire tenetur, sicut theoremata geometriae, et contingencia particularia, nisi in casu. Manifestum est autem quod quicumque negligit habere vel facere id quod tenetur habere vel facere, peccat peccato omissionis. Unde propter negligentiam, ignorantia eorum quae aliquis scire tenetur, est peccatum. Non autem imputatur homini ad negligentiam, si nesciat ea quae scire non potest. Unde horum ignorantia invincibilis dicitur, quia scilicet studio superari non potest. Et propter hoc talis ignorantia, cum non sit voluntaria, eo quod non est in potestate nostra eam repellere, non est peccatum. Ex quo patet quod nulla ignorantia invincibilis est peccatum, ignorantia autem vincibilis est peccatum, si sit eorum quae aliquis scire tenetur; non autem si sit eorum quae quis scire non tenetur

Thomas Aquinas, *Summa Theologiae*, Part I-II, q. 76, a. 2,

http://www.logicmuseum.com/wiki/Authors/Thomas_Aquinas/Summa_Theologiae/Part_Ia/Q76#q76a2co (25.02.2019).

²⁸ J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, p. 112.

lumière (cf. J 9,39-41)» (VS, 63). Bien qu'en agissant conformément à la conscience erronée l'homme ne commet pas de faute morale, sa faute peut consister en ce qu'il est arrivé à une telle conviction déformée qu'il a bafoué une antérieure opposition de la conscience. Son péché, bien qu'il appartienne au passé, est dans un certain sens plus grave. D'après Ratzinger „la faute réside ailleurs, plus profond: non pas dans tel ou tel acte ou dans un jugement de conscience ponctuel, mais dans l'abandon de mon être me rendant sourd à la voix de la vérité et à ses exhortations intérieures”²⁹. L'homme devient touché par une maladie mortelle qu'est l'insensibilité à la vérité. „Sa source définitive est de penser que l'homme suffit à lui-même, qu'il est en mesure de décider de façon autonome de ce qui est pour lui bon et mauvais en niant la transcendance de la vérité envers sa propre intelligence et en rejetant de s'ouvrir à la vérité et à la recherche de la rencontre avec la vérité. Dans la tradition chrétienne de la réflexion éthique, cette attitude est appelée orgueil” (Jean-Paul II, 1983b).

En essayant de situer la conscience entre ce qui est subjectif et ce qui est objectif dans la connaissance morale, le cardinal Ratzinger constate que on ne peut pas identifier „la conscience de l'homme avec la” conscience de son propre moi «, avec la certitude subjective qu'il a de lui-même et de son comportement moral”³⁰. Non seulement ce qui me semble, mais aussi ce dont je suis subjectivement sûr à propos de la valeur morale de mes actes, n'est pas toujours identique avec la voix de la conscience. La certitude subjective peut être fondée sur le manque de l'esprit critique envers soi, sur l'incapacité ou l'inaptitude d'écouter la voix intérieure³¹. Même ce dont je suis subjectivement certain peut être uniquement un écho des opinions propagées dans mon entourage. Si tu veux savoir ce que pense l'homme, il n'est pas nécessaire de le demander. Il suffit que tu connaisses le journal d'où les pensées sont passées dans sa tête (Sloterdijk, 2018, p. 56). Identifier la conscience à l'auto-connaissance signifierait réduire l'homme à ses sentiments subjectifs et par cela le rendre esclave des opinions qui dominant au moment donné. Énonçant beaucoup de ses „propres” opinions, il peut en réalité n'être qu'un perroquet qui répète inconsciemment ce qu'il a entendu des autres.

La primauté de la conscience ne signifie pas la subordination de l'homme aux opinions subjectives. Dans la vision de la conscience, selon le cardinal Newman, la catégorie de la vérité objective occupe la place centrale. Uniquement à cause de la relation envers la vérité objective, la conscience peut être digne de confiance. Dans la confrontation avec les opinions propagées dans le monde, ce n'est pas l'individu qui décide de ce qui est vrai et bon, mais la voix intérieure de la vérité qui n'admet pas de réplique et à laquelle l'homme

²⁹ Ibidem.

³⁰ « Il n'est jamais acceptable de confondre une erreur » subjective « sur le bien moral avec la vérité » objective «, rationnellement proposée à l'homme en vertu de sa fin, ni de considérer que la valeur morale de l'acte accompli avec une conscience vraie et droite équivaut à celle de l'acte accompli en suivant le jugement d'une conscience erronée » (VS, 63).

³¹ J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, p. 100.

veut être obéissant (cf. *VS*, 60). Un exemple particulier d'une telle obéissance à la voix intérieure de la vérité est la conversion de Newman au catholicisme. En 1844, quand il était encore sur la voie de la conversion, il écrivait que personne ne pouvait avoir d'opinion plus défavorable sur l'état des catholiques romains de l'époque que lui³². Le devoir d'être obéissant à la vérité connue plus qu'à ses propres préférences l'a amené à passer au catholicisme.

8. Existe-t-il le devoir de persister dans le péché?

Dans l'un des commentaires aux actuels différends sur la conscience, on peut trouver la constatation que „le pénitent peut rester dans la grâce de Dieu même si le confesseur lui a refusé l'absolution” ou bien aussi du devoir moral de ne pas quitter l'amant qui aime bien que de façon erronée (*l'obbligo di non gettare nella disperazione e nella miseria [...] un uomo che, magari in modo sbagliato, l'ama*) (Buttiglione, 2017, p. 52). La première est une construction assez compliquée car il ne semble pas que l'auteur estime que le pénitent reste dans l'état de la grâce de Dieu par le refus de l'absolution, mais plutôt que malgré le fait d'être dans l'état de grâce il est venu se confesser ce qui fut un acte tout à fait inutile. La deuxième parle du devoir moral de persister dans une situation objectivement peccable. Cette phrase semble problématique même si elle concerne „uniquement” les péchés capitaux. Dans les deux cas, il s'agit cependant du principe adopté que l'homme baptisé n'est pas en état non seulement de vivre réellement en conformité avec les commandements du Décalogue, ni même de discerner dans la conscience que son comportement est contraire à la volonté de Dieu. Est-ce que derrière une telle conviction ne se cache pas la réalité que l'on pourrait définir comme conscience aristocratique? L'aristocratie dans le domaine de la moralité signifie la conviction que seulement peu nombreux ont été dotés par Dieu d'une conscience qui fonctionne efficacement et par conséquent sont en mesure de bien discerner la valeur morale de leurs actes. Tandis que les autres, même lors des choix les plus fondamentaux, sont condamnés à suivre une conscience erronée. Tels les a fait Dieu ou les autres hommes. Cela mène à accepter la conception de la double moralité que le christianisme a abandonné. Il semble que – même si officiellement on garde les apparences de la miséricorde – on le fait de la position de mépris caché pour ceux dont la conscience ne fonctionne pas correctement.

Les auteurs qui postulent de „baisser la barre” des exigences morales pour cette moins bonne partie de l'humanité se réfèrent parfois à ladite catégorie du péché social. Les hommes commettent l'avortement, car pour eux l'embryon n'est qu'un ensemble de cellules.

³² “No one can have a more unfavorable view than I of the present state of the Roman Catholics – so much so, that any who join them would be like the Cistercians of Fountains, living under trees till their house was built. If I must account for it, I should say that the want of unity has injured both them and us” (J.H. Newman to Rev. J. Keble, in: *Correspondence of John Henry Newman with J. Keble and Others, 1839-1845*, Longmans, Green, and Co, London 1917, p. 364).

Un couple vit ensemble sans mariage, car la vie commune de deux personnes adultes par consentement mutuel est perçue généralement comme un acte n'ayant rien de commun avec la moralité (*Nel nostro mondo, invece, un cardine della cultura dominante è che il sesso fra adulti consenzienti non sia sottoposto al alcun controllo morale*), (ibidem, p. 140). Si donc un catholique commet de tels actes, il est alors – au moins subjectivement – innocent, car il fait ce que font les autres. La conviction que l'Église devrait se résigner à cela et bénir les personnes emprisonnées dans leur milieu et dans leur culture, semble provenir de l'intérieur de l'Église, elle aussi emprisonnée dans cette culture comme les fidèles égarés. Car c'est alors qu'au lieu de les aider à se libérer, l'Église raffermirait les hommes dans leurs convictions et actions erronées. Au lieu de les faire sortir d'une telle culture en leur offrant la liberté, elle les enfermerait dans cette culture. L'Église qui limiterait sa prédication à ce que constitue l'actuel modèle culturel deviendrait elle-même partie de la structure du péché. Rocco Buttiglione remarque que, dans un „hôpital ambulatoire”, il manque d'habitude d'appareils pour faire des opérations compliquées et le médecin est forcé de prendre des décisions très risquées (ibidem, p. 142). C'est vrai, c'est pourquoi – dans la mesure du possible – les blessés sont transportés le plus vite possible dans un hôpital normal.

Parlant de la catégorie du „péché social”, Jean-Paul II attire l'attention sur le fait qu'elle ne dispense pas l'homme de la responsabilité individuelle. Bien plus, que chaque chrétien doit lutter contre les structures du péché, et la meilleure arme, c'est sa propre conversion. Montrer au monde que l'on peut agir autrement que „tout le monde”. La lutte contre les structures du péché, c'est aussi le devoir de l'Église qui – comme on l'a dit – si elle „abaisse la barre”, elle ne deviendra qu'un des éléments de plus de ces structures. Dans l'exhortation *Reconciliatio et paenitentia* nous lisons:

„Quoi qu'il en soit, parler du péché social, même au sens analogique, ne doit amener personne à sous-estimer la responsabilité des individus, mais cela revient à adresser un appel à la conscience de tous, afin que chacun assume sa propre responsabilité pour changer sérieusement et avec courage ces réalités néfastes et ces situations intolérables. Cela dit de la manière la plus claire et sans équivoque, il convient d'ajouter aussitôt qu'il est une conception du *péché social* qui n'est ni légitime ni admissible, bien qu'elle revienne souvent à notre époque dans certains milieux ; cette conception, en opposant, non sans ambiguïté, *le péché social* au *péché personnel*, conduit, de façon plus ou moins inconsciente, à atténuer et presque à effacer ce qui est *personnel* pour ne reconnaître que les fautes et les responsabilités *sociales*. Selon une telle conception, qui manifeste assez clairement sa dépendance d'idéologies et de systèmes non chrétiens (...) pratiquement tout péché serait social, au sens où il serait imputable moins à la conscience morale d'une personne qu'à une vague entité ou collectivité anonyme telle que la situation, le système, la société, les structures, les institutions, etc.” (RP,16).

Jean-Paul II attire l'attention que la raison de la popularité des idées erronées aussi parmi les catholiques, c'est souvent „la confusion [théologique] créée dans la conscience de nombreux fidèles par les divergences d'opinions et d'enseignements dans la théologie, dans la prédication, dans la catéchèse, dans la direction *spirituelle au sujet de questions graves et délicates de la morale chrétienne*, [qui] finit par amoindrir, presque au point d'effacer, le véritable sens du péché” (RP, 18). Dans un de ses sermons universitaires, qui est très actuel, saint John Henry Newman dit que le défaut est présenté comme conséquence nécessaire de l'état de la société et par conséquent non seulement on minimise son importance par rapport aux individus, ce qui est peut-être vrai, mais aussi on le excuse totalement de telle façon que bien qu'on reconnaisse comme mauvais ces actes comme tels, actes dont il est l'origine, ceux qui les commettent sont dispensés de la responsabilité³³.

La tentation de penser ainsi, comme on le voit, n'est pas tout à fait nouvelle. L'une des raisons de la confusion est le complexe d'infériorité de certains théologiens à l'égard de leurs collègues universitaires qui représentent d'autres disciplines scientifiques ce qui fait que pour ne pas être considérés d'arriérés, ils prônent des opinions „modernes” sans même se préoccuper de leur cohésion interne. Newman dit encore, par exemple, que rien n'est plus répandu que d'écouter les hommes qui parlent de la croissante intelligence de leur époque et qui font pression que l'Église satisfasse les exigences de cette époque. Mais, d'après lui, on laisse totalement de côté les questions fondamentales, et notamment: ces exigences sont-elles saines et justifiées ou irraisonnables, sont-elles réelles ou imaginées, devraient-elles être satisfaites ou éliminées. D'après lui, on veut nous convaincre que si nous-même nous ne nous mettons pas à la tête du progrès des personnes illuminées, nous serons obligés de nous contenter de la place à la fin du rang³⁴.

Le cardinal Ratzinger prévient les théologiens, les spécialistes de la théorie spirituelle de la relativité qu'il existe encore un risque. Dans le monde où il n'y a pas de points d'orientation stables, où nous pouvons arbitrairement choisir un point de référence et de sa perspective procéder à l'évaluation des actes humains et ensuite choisir librement un autre point de référence et procéder à leur réévaluation, dans un tel monde il n'y a pas d'orientations établies une fois pour toutes. Le progrès actuel peut s'avérer, de la perspective

³³ “Vice is here pronounced to be the necessary effect of a certain state of society, and, as being such, not extenuated merely, as regards the individual (as it may well be), but exculpated; so that, while the actions resulting from it are allowed to be intrinsically bad, yet the agent himself is acquitted of the responsibility of committing them” (J.H. Newman, *Sermon 8*, dans: idem, *Oxford University Sermons*. <http://newmanreader.org/works/oxford/index.html>) (25.02.2019).

³⁴ “Nothing, for instance, is more common than to hear men speak of the growing intelligence of the present age, and to insist upon the Church's supplying its wants; the previous question being entirely left out of view, whether those wants are healthy and legitimate, or unreasonable, – whether real or imaginary, – whether they ought to be gratified or repressed; and it is urged upon us, that unless we take the lead in the advance of mind ourselves, we must be content to fall behind” (*Ibidem*).

de demain, une régression, et ceux qui forment aujourd'hui l'avant-garde, peuvent s'éveiller demain à la dernière place dans le bus rouge du progrès éphémère³⁵.

9. Le culte de la médiocrité et la fausse miséricorde

Est-ce que du fait que les commandements de Dieu sont généralement transgressés avons-nous droit de tirer la conclusion qu'il faut baisser la barre des exigences morales? Le pape Paul VI, à l'époque difficile, post-synodale, se posait la question s'il fallait réduire le droit moral au niveau de ce que les hommes font d'habitude, voire réduire la morale au niveau des coutumes (qui, d'après lui, demain pourraient être pires qu'elles ne le sont aujourd'hui, et alors à quoi parviendrons-nous), ou bien, au contraire, s'il faut maintenir un niveau élevé de l'idéal, même s'il est difficile de l'atteindre, même si un homme simple se sent incapable d'y parvenir, ou coupable. Paul VI estimait qu'il dirait avec tous les sages, les héros et les saints que tous les véritables amis de la nature humaine et du véritable bonheur de l'homme (croyants et incroyants), même s'ils contestent et résistent, au fond de leur cœur ils remercieront l'autorité qui possédera suffisamment de lumière, de force et de confiance pour ne pas abaisser le niveau de cet idéal. Jamais, selon lui, ni les prophètes d'Israël, ni les apôtres de l'Église n'avaient consentis à amoindrir l'idéal, ils n'ont jamais adouci la notion de la perfection, ils n'essayaient pas de diminuer la distance entre l'idéal et la nature. Ils n'ont jamais restreint la notion du péché, mais bien au contraire (Paul VI, dans: J. Guittou, 1969, p. 296).

Le culte de la médiocrité, dont parle Friedrich Nietzsche en se référant au „dernier homme”, semble envahir aujourd'hui aussi l'Église. Il se manifeste aussi dans la conviction que le fidèle a droit à ne pas être inquiet dans sa conscience même si sa conscience est erronée. Dans la société, on estime qu'émettre des jugements moraux à propos des actes homosexuels est une manifestation d'homophobie car les personnes qui entreprennent de tels actes pourraient se sentir mal à l'aise, tandis qu'à l'Église, on propose de permettre d'aller à la sainte Communion aux personnes qui vivent en secondes noces comme époux car en cas contraire elles pourraient se sentir discriminées. Il semblait que la conscience est donnée à l'homme justement pour que dans certaines situations il ne se sente pas bien, pour que parfois l'existence lui fasse mal, et aujourd'hui on attend plutôt qu'elle va libérer l'homme des questions métaphysiques qui pourraient provoquer l'indigestion et des maux au ventre (Delsol, 2014, p. 144).

Le cardinal Ratzinger indique le risque de l'identification de la conscience avec la certitude pseudo-rationnelle, tissée d'autojustification, de conformisme et de paresse spirituelle. La conscience se dégrade ainsi à un mécanisme d'auto-dépénalisation. Au lieu d'ouvrir l'homme à la voix de Dieu, elle peut le renfermer en lui en offrant un faux sentiment de sûreté et de sécurité. Ainsi la liberté de conscience se change en liberté de se libérer de la

³⁵ Cf. J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, p. 104.

conscience et de ses devoirs invisibles. Cependant, en libérant l'homme de la vérité objective, elle le condamne à être soumis aux vérités inventées par d'autres hommes qu'il répète inconsciemment³⁶. La post-théologie, si en vogue aujourd'hui, orientée non pas tellement à connaître la vérité, mais à gérer efficacement les personnes croyantes, semble servir avant tout à „désarmer” au sein de l'Église les consciences intransigeantes au changement culturel.

D'après le cardinal Newman, à la propagation du culte de la médiocrité au sein de l'Église, contribue, entre autres, la fausse miséricorde. D'après lui, fausse est une telle miséricorde qui défend par principe l'hérésie et qui, au lieu de la condamner comme telle, est encline à s'imaginer diverses circonstances pouvant dans une telle ou autre circonstance la justifier ; comme si les événements extérieurs étaient en mesure de changer la nature de la vérité ou l'importance morale, ou comme si les chrétiens n'avaient pas l'obligation d'accepter les choses sous forme telle que les présente l'Écriture Sainte³⁷.

La compassion des prêtres peut facilement amener à traiter à la légère les exigences de la vérité ou à justifier les faiblesses des hommes risquant que les faiblesses, et non pas la vérité, deviennent un critère de la morale³⁸.

10. La conscience et l'autorité

Le texte de John Newman sur la conscience, auquel se réfère le cardinal Ratzinger, fut écrit en 1874, quatre ans après la proclamation du dogme sur l'infaillibilité du pape. Le premier ministre de l'Angleterre, William Gladstone, a présenté à l'époque le doute si l'on peut être en même temps un bon catholique et un fidèle serviteur du roi. Newman termine son texte en disant que s'il devait réduire les religions aux textes des toasts après le déjeuner, il aurait bu évidemment pour le pape, mais, s'il était possible, il le ferait d'abord pour la conscience et ce n'est qu'après pour le pape³⁹. En commentant cette pensée, Ratzinger constate que ces paroles ont été prononcées comme soutien univoque de l'office du pape, mais en même temps comme polémique avec les interprétations erronées du primat du pape. La loyauté envers le pape ne s'oppose pas à la conscience car la papauté se fonde sur le

³⁶ Cf. J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, p. 100.

³⁷ “In like manner, there is a false charity, which, on principle, takes the cause of heresy under its protection; and, instead of condemning it, as such, busies itself in fancying the possible circumstances which may, in this or that particular instance, excuse it; as if outward fortunes could change the nature of truth or of moral excellence, or as if, admitting the existence of unavoidable misbelief to be conceivable, yet it were not the duty of the Christian to take things as they are given us in Scripture, as they are in themselves, and as they are on the whole, instead of fastening upon exceptions to the rule, or attempting to ascertain that combination and balance of circumstances, in favour of individuals, which is only known to the Omniscient Judge” (J.H. Newman, *Sermon 8*).

³⁸ Cf. G. Grandis, *Ignoranza invincibile e male morale*, p. 63 ; « Il est donc nécessaire de s'efforcer opportunément de libérer la conscience morale de ces erreurs qui sont en contradiction avec la nature du don total dans la vie conjugale » (Conseil pontifical pour la famille, *Vade-mecum pour les confesseurs sur certains sujets de morale liés à la vie conjugale*, 7).

³⁹ Cf. J. H. Newman, *A Letter Addressed to the Duke of Norfolk*, 5.

primat de la conscience. Ceux qui opposent d'habitude l'autorité et la liberté individuelle peuvent avoir des difficultés de comprendre l'autorité du pape comme garantie de la liberté de conscience⁴⁰.

La conciliation de l'autorité et de la subjectivité est possible car ce qui les unit c'est la vérité. Le cardinal Ratzinger fait appel à l'enseignement de saint Basile sur la conscience comme anamnèse, ce qui veut dire se rappeler. D'après saint Basile, chaque homme au moment de la création a obtenu „une étincelle de l'amour de divin, infuse en nous” qui représente „la capacité et la disponibilité intérieures reçues des origines, en vue de l'accomplissement des commandements divins... ce n'est pas quelque chose imposé de l'extérieur”⁴¹. L'anamnèse est comme un souvenir originel du bien et du vrai déposé dans le cœur de l'homme. L'homme intérieurement ouvert reconnaît en soi l'écho de la voix qui lui parvient de la source originelle⁴². „L'abîme appelant l'abîme au bruit de tes écluses” – comme le présente poétiquement l'auteur du psaume (Ps 42,8). L'existence de cette source originelle dans chaque homme est le fondement de l'activité missionnaire de l'Église. Le cardinal Ratzinger dit que l'Évangile nous pouvons et même nous devons la proclamer aux païens car eux-mêmes, ils attendent cela secrètement (cf. Is 42,4)⁴³.

Le désir de la vérité et le sens du bien sont imprimés dans l'homme. Ce n'est que dans le contexte de ces paroles que l'on peut bien comprendre les paroles du cardinal Newman qu'en levant le toast pour la religion il aurait bu pour le pape, mais avant encore pour la conscience. Le pape, nous explique Joseph Ratzinger, ne peut pas imposer aux catholiques croyants des commandements parce qu'il le veut ou bien estime utile. Une telle notion moderne et volontariste de l'autorité ne peut pas déformer le véritable sens théologique de la papauté. D'après lui, le véritable sens du pouvoir enseignant du pape consiste en ce qu'il est avocat de la mémoire chrétienne. „Le sens véritable de l'autorité de l'enseignement papal vient de ce qu'il est l'avocat de la conscience chrétienne. Le pape n'impose pas de l'extérieur mais développe la mémoire chrétienne et la défend”⁴⁴. La mémoire qui garde l'anamnèse de la création et l'anamnèse de l'incarnation du Fils de Dieu. Le pouvoir, dont dispose le pape, est un service à la conscience, un service effectué à ce double souvenir que nous devons constamment assimiler, élargir et protéger contre la perte destructive de la mémoire, menacée par le subjectivisme et menacée par la pression du conformisme social et culturel⁴⁵. La conscience de l'homme a besoin de l'aide de l'extérieur, mais cette aide extérieure, sous forme d'autorité, n'impose pas à ce rappel quelque chose d'étranger. Elle

⁴⁰ Cf. J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, p. 102.

⁴¹ St. Basile, *Reg fus* 2,1 (PG 31, 908), d'après: J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, p. 107.

⁴² Cf. J. Ratzinger, *Conscience et vérité*, p. 108.

⁴³ Cf. *ibidem*.

⁴⁴ *Ibidem*, p. 110.

⁴⁵ Cf. *Ibidem*, p. 110.

aide uniquement son ouverture intérieure à la plaine vérité en exerçant dans un certain sens la fonction maïeutique⁴⁶.

Dans *Apologia pro vita sua*, Newman explique: „la chrétienté catholique offre à nos regards, non pas un simple tableau d’absolutisme religieux, mais le spectacle du flux et reflux constant de l’autorité et du jugement privé, avançant et se retirant alternativement comme la marée” (Newman, 2008, p. 437). En confirmant sa foi en l’infaillibilité du pape, il parle du catholicisme comme d’une grande arène de duel infini entre l’autorité et le jugement privé. „D’abord, l’infaillibilité ne peut pas sortir d’un domaine bien déterminé de pensées, et elle doit dans toutes ses décisions ou *définitions*, ainsi qu’on les nomme, déclarer qu’elle s’y maintient. (...) Elle doit toujours déclarer qu’elle est guidée par l’Écriture et par la tradition. (...) Donc rien, à l’avenir, ne peut m’être présenté comme faisant partie de la loi sinon des vérités que j’aurais dû admettre précédemment mais que – si tel est le cas – je n’ai pas eu la possibilité d’admettre pour la seule raison qu’elles n’ont pas été portées à ma connaissance. Rien qui soit d’une nature différente de mes croyances actuelles, et bien moins encore d’une nature opposée, ne peut m’être imposé. La nouvelle vérité qui est promulguée (...) doit du moins être homogène, analogue, implicite, par rapport à l’ancienne vérité. (...) enfin cette vérité devra au moins être d’une nature telle que mes pensées s’accorderont avec elle, ou s’y rattacheront, aussitôt entendue”⁴⁷. Cela doit être la vérité pour laquelle Jésus donna sa vie et pour laquelle auraient donné leur vie les saints apôtres Pierre et Paul. Ces paroles sont en parfait accord avec la pensée inscrite par Jean-Paul II dans *Veritatis splendor*: „L’autorité de l’Église, qui se prononce sur les questions morales, ne lèse donc en rien la liberté de conscience des chrétiens: d’une part, la liberté de conscience n’est jamais une liberté affranchie «de» la vérité, mais elle est toujours et seulement «dans» la vérité ; et, d’autre part, le Magistère ne fournit pas à la conscience chrétienne des vérités qui lui seraient étrangères, mais il montre au contraire les vérités qu’elle devrait déjà posséder en les déployant à partir de l’acte premier de la foi. L’Église se met toujours et uniquement au *service de la conscience*, en l’aidant à ne pas être ballottée à tout vent de doctrines au gré de l’imposture des hommes (cf. *Ep 4, 14*), à ne pas dévier la vérité sur le bien de l’homme, mais, surtout dans les questions difficiles, à atteindre sûrement la vérité et à demeurer en elle” (VS, 64).

* * *

Saint Jean-Paul II était un homme de liberté en transmettant son esprit de liberté aux autres. Témoin de la conscience dont l’existence même ne permet pas à l’homme de rester du côté indécent. Vif témoignage de ce que „parmi les degrés du progrès spirituel, il n’existe

⁴⁶ Cf. *ibidem*, p. 109.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 438-439.

jamais un tel que l'on ne pourrait plus dépasser"⁴⁸. Parmi les nombreux témoignages à son sujet, les paroles de Joaquín Navarro-Valls m'ont touché le plus:

„La plus grande œuvre de Karol Wojtyła fut cette œuvre qu'il a réussi, grâce à la grâce de Dieu, à réaliser en lui-même, dans la partie la plus personnelle et la plus intime de sa personne. Le fait qu'il a maintenu toujours, malgré toutes circonstances, cette souplesse intérieure qui lui permettait toujours de répondre „oui" à chaque appel, à chaque suggestion et à chaque ordre qu'il recevait au moment donné de sa vie de Dieu" (Navarro-Valls, 2011, p. 47).

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de vous transmettre ces quelques mots sur l'homme dont l'enseignement et le témoignage de vie ont décidé en grande mesure de ce qui je suis.

Abréviations:

- CA – Jean-Paul II, Encyclique *Centesimus annus*
 - EV – Jean-Paul II, Encyclique *Evangelium vitae*
 - GS – Concile Vatican II, Constitution *Gaudium et spes*
 - RM – Jean-Paul II, Encyclique *Redemptoris missio*
 - RP – Jean-Paul II, Exhortation *Reconciliation et paenitentia*
 - VS – Jean-Paul II, Encyclique *Veritatis splendor*
- Toutes ces documents sont publiés sur le site:
<http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii>

Bibliographie:

- A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*,
https://fr.wikisource.org/wiki/De_la_d%C3%A9mocratie_en_Am%C3%A9rique/%C3%89dition_1848/Tome_2/Deuxi%C3%A8me_partie/Chapitre_9 (22.12.2018).
- Augustin St., *Commentaire sur les Psaumes. Ps 36–57*,
<http://docteurangelique.free.fr/bibliotheque/complements/psaumessaintaugustin.htm>
 (25.02.2019).
- Augustin St. Les confessions, http://jesusmarie.free.fr/augustin_confessions_livre10.html
 (25.02.2019).
- Benoit XVI (2005). *Discorso alla curia romana in occasione della presentazione degli auguri natalizi*, 22.12.2005, http://w2.vatican.va/content/benedict-xvi/it/speeches/2005/december/documents/hf_ben_xvi_spe_20051222_roman-curia.html
- Buttiglione, R. (2017). *Risposte amichevoli ai critici di Amoris Laetitia*, Milano: Edizioni Ares.
- Conseil Pontifical pour la Famille, *Vade-mecum pour les confesseurs sur certains sujets de morale liés à la vie conjugale*,

⁴⁸ St. Léon le Grand, Homélie 6 pour Carême, 1-2, Liturgie des heures, jeudi après mercredi des Cendres.

- http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/family/documents/rc_pc_family_doc_12021997_vademecum_fr.html (25.02.2019).
- Correspondence of John Henry Newman with J. Keble and Others* (1917). London: Longmans, Green, and Co.
- Delsol, Ch. (2014). *Les Pierres d'angle. A quoi tenons-nous?*, Paris: Les Éditions du Cerf.
- Delsol, Ch. (2018). *Kamienie węgielne. Na czym nam zależy*. Kraków: Znak.
- Dostoyevsky, F. (2015). *Les Frères Karamazov*, Bruxelles: Éditions Ligarán.
- Eliot, T.S. (1958). The hollow men, dans: *Czas niepokoju. Antologia współczesnej poezji brytyjskiej i amerykańskiej (Le temps d'inquiétude. Anthologie de la poésie contemporaine britannique et américaine)*, P. Mayewski (ed.), New York: Criterion Books.
- Fischer, A. (2008). La conscience d'après une réflexion éthique et l'actuelle crise de l'autorité, dans: *La conscience chrétienne au service du droit à la vie*, E. Sgreccia, J. Laffitte (ed.), Paris: Edifa Mame.
- Grandis G., Ignoranza invincibile e male morale, Conseil pontifical pour la famille, *Vademecum pour les confesseurs sur certains sujets de morale liés à la vie conjugale*.
- Grandis, G. (1998). Ignoranza invincibile e male morale, (dans:) Pontificio Consiglio per la Famiglia, *Morale coniugale e sacramento della penitenza. Riflessioni sul «Vademecum per i confessori»*, Vaticana: Libreria Editrice.
- Guitton, J. (1969). *Dialogues avec Paul VI*, Poznań: Pallottinum.
- Jean-Paul II (1983a). *Allocution pendant l'audience générale*, 17.08.1983, https://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/it/audiences/1983/documents/hf_jp-ii_aud_19830817.html (25.02.2019).
- Jean-Paul II (1983b). *Audience générale*, 24.08.1983, https://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/it/audiences/1983/documents/hf_jp-ii_aud_19830824.html (25.02.2019).
- Jean-Paul II (1983c). *Homélie à Częstochowa*, 19.06.1983, http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/it/homilies/1983/documents/hf_jp-ii_hom_19830619_jasna-gora.html (25.02.2019); «Ici nous étions toujours libres» (Jean-Paul II, *Homélie à Częstochowa*, 04.06.1979, http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/it/homilies/1979/documents/hf_jp-ii_hom_19790604_polonia-jasna-gora.html) (25.02.2019).
- Jean-Paul II (1985). *Allocution au siège de la CCE*, 20.05.1985, https://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1985/may/documents/hf_jp-ii_spe_19850520_european-comm-bruxelles.html (25.02.2019).
- Jean-Paul II (1988). *Message pour la Journée mondiale de la Paix – 1988*, http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/messages/peace/documents/hf_jp-ii_mes_19871208_xxi-world-day-for-peace.html (25.02.2019).

- Jean-Paul II (1991a). *Homélie à Olsztyn*, 06.06.1991,
http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/it/homilies/1991/documents/hf_jp-ii_hom_19910606_fedeli-warmia.html (25.02.2019).
- Jean-Paul II (1991b). *Message pour la XXIVe Journée mondiale de la Paix – 1991 r.*,
http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/messages/peace/documents/hf_jp-ii_mes_08121990_xxiv-world-day-for-peace.html (25.02.2019).
- Jean-Paul II (1995). *Allocution au siège de l'Onu*, 05.10.1995,
https://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1995/october/documents/hf_jp-ii_spe_05101995_address-to-uno.html (25.02.2019).
- Jean-Paul II (2005). *List do generała Wojciecha Jaruzelskiego (Lettre au général Wojciech Jaruzelski)*, d'après: G. Weigel, *Świadek nadziei (Le témoin de l'espoir)*, Kraków: Znak.
- Kutschera, F. (2007). *Wielkie pytania (Grandes questions)*, Warszawa: Oficyna Naukowa.
- Navarro-Valls, J. (2011). Jan Paweł II. Dziedzictwo na dziś i jutro (Jean-Paul II. Patrimoine pour aujourd'hui et demain), (dans:) K. Wilczek (ed.), *Dziedzictwo świętości Jana Pawła II w relacjach świadków (Le patrimoine de la sainteté de Jean-Paul II dans les relations des témoins)*, Kraków: Instytut Dialogu Międzykulturowego.
- Newman, J. H. (2008). *Apologia pro vita sua*, Genève: Ad Solem Editions S.A.
- Newman J.H. *A Letter Addressed to the Duke of Norfolk on Occasion of Mr. Gladstone's Recent Expostulation (La lettre au duc de Norfol)*,
<http://newmanreader.org/works/anglicans/volume2/gladstone/index.html> (24.02.2019).
- Newman, J.H., *Sermon 8*, Oxford University Sermons,
<http://newmanreader.org/works/oxford/index.html> (25.02.2019).
- Péguy, C. (1992). *Note conjointe sur M. Descartes*, dans, *Œuvres en prose complètes*, vol. 3, Paris: Editions Gallimard.
- Ratzinger, J. (1996). *Conscience et vérité, Communio XXI*, 1 – janvier-février.
- Sloterdijk, P. (2018). *Stres a wolność (Le stress et la liberté)*, Warszawa: Editions Aletheia.
- St. Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, Ia IIae, q. 76, a. 2,
http://docteurangelique.free.fr/bibliotheque/sommes/2sommethéologique1a2a.htm#_Toc476936240 Thomas Aquinas, *Summa Theologiae*, Part I-II, q. 76, a. 2,
http://www.logicmuseum.com/wiki/Authors/Thomas_Aquinas/Summa_Theologiae/Part_Ia/Q76#q76a2co (25.02.2019).
- Ste Catherine de Sienne, *Lettre XXVII (Lettres envoyées à plusieurs gentilshommes, marchands et autres personnes séculières)* (<https://books.google.com>).
- Stern, D. H. (2005). *Komentarz żydowski do Nowego Testamentu (Commentaire juif du Nouveau Testament)*, Warszawa: Vocatio.
- Weigel, G. (2002). *Świadek nadziei (Le témoin de l'espoir)*, Kraków: Znak.
- Wojtyła, K. (1985). *Osoba i czyn (Personne et acte)*, Kraków: Polskie Towarzystwo Teologiczne.